

Retrouvez nos publications, cartes, et actualités sur <http://pie.dromenet.org/>

Qu'est-ce que l'ADIL Information Énergie ?

C'est un service de l'ADIL 26 qui assure l'information du grand public, des animations et des accompagnements de projets dans le domaine de l'énergie.

Toute personne qui se pose une question sur l'énergie dans son logement peut consulter un conseiller technique de l'ADIL Information Energie pour analyser ses consommations et être informé sur des données à jour. Les sujets sont nombreux : choix d'énergie, isolation, chauffage, énergie solaire, photovoltaïque, bois, construction écologique, etc. En résumé, consulter l'ADIL Information Energie, c'est bien s'informer pour mieux choisir et utiliser son énergie. C'est aussi une information et des formations pour les partenaires professionnels de l'habitat et de l'énergie.

→ Plus d'informations sur pie.dromenet.org à la rubrique «Qui sommes-nous ?» ([Voir](#))

Les rendez-vous de l'ADIL Information Energie

> Agenda

L'équipe des conseillers énergie de l'ADIL Info Energie reçoit le public, **sans rendez-vous**, tout au long de l'année à la Maison de l'habitat, 44 rue Faventines à Valence : le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, les mercredis et jeudis de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15, et assure des permanences téléphoniques le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h au 04 75 79 04 13.

Pour les prochains mois les conseillers énergie de l'ADIL Information Energie tiennent des permanences décentralisées **uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 75 79 04 47, ou sur inscription sur notre site**, dans les communes suivantes :

- **La Chapelle-en-Vercors**, le jeudi 13 septembre 2018 de 10h à 12h, à la salle du Conseil de la mairie,
- **Saint-Vallier**, les jeudis 19 juillet et 20 septembre 2018 de 10h à 11h30, à la mairie,
- **Crest**, les mercredis 18 juillet et 19 septembre 2018 de 10h à 11h30, dans les bureaux de l'ancienne école Dumont (en face de la mairie),
- **Die**, le jeudi 20 septembre de 10h à 12h, à la mairie,
- **Romans**, tous les mercredis de 13h à 17h et tous les vendredis de 13h à 16h, à la Maison de l'habitat, 36 rue de la République.

> Visio-permanences

L'équipe des conseillers énergie de l'ADIL Info Energie vous propose des **visio-permanences uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 75 79 04 47**, pour les communes de :

- **Saint-Jean-en-Royans**, tous les lundis et jeudis de 14h à 17h, à l'association les Tracols, 78 rue Jean-Jaurès,
- **Saint-Rambert-d'Albon**, tous les jeudis de 14h à 17h, à la mairie, 3 place de Bonrepos.

> Ateliers

Impact environnemental du numérique dans les médiathèques

- mardi 25 septembre 2018 à 18h « La Passerelle » à Bourg-lès-Valence,
- mardi 16 octobre 2018 à 20h, à Portes-lès-Valence,
- samedi 10 novembre 2018 à 10h, « Simone de Beauvoir » à Romans-sur-Isère.

D'autres événements seront prévus... consulter notre site internet (rubrique actualités). ([Voir](#))



Brèves d'actualité

> + 70 % d'énergies renouvelables en 2028

- > Dans le cadre du débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) propose de retenir une augmentation de 70 % de la production des énergies renouvelables en France d'ici fin 2028 par rapport à 2016. Cinq filières sont particulièrement concernées : l'éolien, le solaire photovoltaïque, le bois énergie, les pompes à chaleur et la méthanisation.
- > Pour le nouveau président, c'est « techniquement possible, économiquement souhaitable ». Les propositions sont nombreuses pour accélérer ce déploiement, mais la volonté des pouvoirs publics reste à confirmer par des mesures concrètes.



> Nouveaux taux pour le -CITE- Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique 2018

Un taux de 30 % ou de 15 % sur un montant de dépenses plafonné (8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Le taux de 15 % est appliqué jusqu'au 30 juin 2018 au montant des dépenses éligibles pour :

- les chaudières fioul THPE ;
- les fenêtres (uniquement pour le remplacement de simple vitrage).

Toutefois, en cas d'acceptation d'un devis et de versement d'un acompte avant le 30 juin 2018, le bénéfice du CITE est maintenu jusqu'à fin 2018.

Le taux de 30 % est appliqué au montant de dépenses éligibles pour les autres équipements et matériaux listés dans l'article 18 bis du CGI à l'exception des portes et des volets.

Vous pourrez trouver tous les types de **travaux éligibles au CITE** sur le site de l'[Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie](#).

Source ADEME



information énergie

Agence Départementale
d'Information sur le Logement
de la Drôme (ADIL 26)

Tél. 04 75 79 04 13

Mai pieadil26@dromenet.org

Site <http://pie.dromenet.org>



VOUS FAITES
LE BON CHOIX

